

Les quatre nouvelles mentions obligatoires

Elles s'ajoutent à celles que vous connaissez déjà.
Une seule manquante peut faire rejeter la facture.



1 L'ESSENTIEL

Quatre mentions deviennent obligatoires : le SIREN du client, l'adresse de livraison des biens lorsqu'elle diffère de l'adresse de facturation, la nature de l'opération, et l'option pour le paiement de la TVA d'après les débits le cas échéant.

2 CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Le SIREN du client est la nouveauté la plus structurante : il sert d'identifiant pivot pour le routage de la facture et le rapprochement automatique des flux par l'administration. Jusqu'ici, seul celui de l'émetteur était exigé.

La nature de l'opération doit préciser s'il s'agit exclusivement de livraisons de biens, exclusivement de prestations de services, ou des deux. Et si vous avez opté pour la TVA d'après les débits, la mention « Option pour le paiement de la taxe d'après les débits » doit figurer sur chaque facture.

BASE JURIDIQUE

Art. 242 nonies A ann. II CGI

NOUVELLES MENTIONS

4, en plus des mentions actuelles

3 LES PIÈGES À ÉVITER

- Ajouter les mentions en texte libre : dans un format structuré, elles correspondent à des champs précis, sans quoi elles ne sont pas exploitables.
- Ne pas fiabiliser sa base clients en amont : un SIREN erroné empêche le routage de la facture.
- Oublier l'adresse de livraison quand elle diffère de l'adresse de facturation, en particulier sur les ventes de marchandises.
- Continuer à facturer sur tableur ou traitement de texte : ce fonctionnement devient non conforme.

4 LE CONSEIL DE L'EXPERT

Ces quatre mentions ne sont pas un sujet juridique, c'est un sujet de données. Chacune doit être reliée à un champ de votre logiciel, alimentée depuis une source fiable, et contrôlée avant transmission. Le bon moment pour nettoyer votre base clients, c'est maintenant, pas au moment de la bascule.

5 VOS ACTIONS DÈS MAINTENANT

- Compléter les SIREN manquants dans votre base clients.
- Vérifier avec votre éditeur que les quatre mentions sont bien gérées comme des champs.
- Codifier vos articles et prestations pour permettre de qualifier la nature des opérations.
- Contrôler si vous avez opté pour la TVA d'après les débits, et ajouter la mention si oui.

**Votre base clients est-elle exploitable ?
Un contrôle rapide révèle les SIREN manquants.**

MJ Expertise et Conseils
01 89 70 93 00 · contact@mjec.fr

SUIVEZ-NOUS

Facebook

LinkedIn

Instagram

TikTok

mjec.fr

MJ Expertise et Conseils — Cabinet d'Expertise Comptable · 42 bis rue Gambetta, 78800 Houilles

Merci pour votre confiance !